

Animateur/-trice théâtral/e HES

mettre en scène, pratiquer, faire de la musique, préparer, expliquer, corriger

Les animateurs théâtraux et animatrices théâtrales animent des cours de théâtre dans des théâtres ou des écoles et développent des projets de mise en scène avec des enfants, des adolescents ou des adultes passionnés de théâtre. Ils leur font découvrir le théâtre et le jeu théâtral.

Avant ou après la visite d'une classe au théâtre, ils discutent de la pièce avec l'enseignant et les élèves, la poursuivent de manière ludique ou reprennent des thèmes qui y sont évoqués. Ils relient les jeux et les exercices pour former des mises en scène. Mais leur travail comprend

aussi bien des activités artistiques, qu'organisationnelles et administratives. Ils planifient et organisent des offres, réalisent des mises en scène et développent des modèles de médiation. Les contacts avec les autorités et les institutions font également partie de leurs tâches. Ils y organisent des espaces, des aides et des financements.

La pédagogie du théâtre cultive la connaissance et la conscience de soi de l'individu par le biais d'un jeu joyeux et facilite les contacts au sein du groupe.



Quoi et pourquoi?

- ▶ Afin que des personnes de tout âge soient amenées à faire du théâtre, l'animateur théâtral sert d'intermédiaire entre le théâtre et les différentes institutions éducatives telles que les jardins d'enfants, les écoles, les maisons de jeunes, les centres de rencontre ou les centres de rééducation.
- ▶ Afin qu'il puisse réduire les peurs et les préjugés sous une forme ludique, l'animateur théâtral fait des exercices amusants avec les enfants de sa troupe de théâtre et s'occupe du club de jeunes.
- ▶ Afin que les participants puissent se pencher intensément sur le thème de la pièce, discuter, jouer, faire des recherches et réfléchir à la dramaturgie, l'animatrice théâtrale les aide à faire des expériences inhabituelles, à changer de perspective et à remettre en question leur propre attitude.
- ▶ Afin qu'un enseignant puisse présenter une pièce avec ses élèves, l'animatrice théâtrale l'encadre et soutient la classe pendant la semaine de projet dans la préparation et le temps après la représentation.

Les faits

Admission a) Avoir entre 20 et 30 ans;
b) apprentissage avec maturité professionnelle, maturité gymnasiale ou spécialisée et;
c) procédure d'admission de 3 jours avec examen d'entrée.
Sans les diplômes mentionnés, une admission "sur dossier" est possible.

Formation 3 ans à plein temps de formation au jeu, à la comédie et à l'animation pédagogique.

Les aspects positifs Les animateurs théâtraux et animatrices théâtrales font le lien entre l'art et la communication. Ils font découvrir le théâtre à ceux qui n'en ont pas l'habitude et l'utilisent comme un moyen de développer leur personnalité.

Les aspects négatifs Le métier doit souvent être exercé en complément d'une première profession en raison du manque de places. Les horaires de travail des animateurs théâtraux et animatrices théâtrales sont généralement irréguliers.

Bon à savoir Les animateurs théâtraux et animatrices théâtrales travaillent généralement en tant qu'indépendants dans différents projets. Ils trouvent des emplois fixes principalement dans les théâtres ou les écoles. Au sein du théâtre, ils participent également à la création de matériel accompagnant la mise en scène ou travaillent dans le domaine de l'observation du public et de la résonance des spectateurs.

Profil requis

	avantageux	important	très important
aptitude musicale et sens du rythme	■		
capacité de communiquer	■	■	
confiance en soi, attitude confiante	■	■	
équilibre	■		
expressivité	■		
facilité de contact, empathie	■	■	
fantaisie, désir d'expérimenter	■	■	
intérêt pour l'enseignement	■	■	■
réceptivité, ouverture d'esprit	■	■	
talents pour l'improvisation, ouverture d'esprit, flexibilité	■	■	

Plans de carrière

↑	Certificate of Advanced Studies (CAS) pédagogie du théâtre
↑	Animateur/-trice théâtral/e HES (Master)
↑	Animateur/-trice théâtral/e HES
↑	Formation professionnelle initiale (CFC) avec MP ou titre équivalent (voir admission)